

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
patrimoine

Sous matière : Autres  
actes de gestion du  
domaine privé

**OBJET :**  
**ANCIEN SITE DU  
LYCEE  
ANDREOSSY -  
VENTE D'UNE  
PARCELLE A  
L'ANRAS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 22.10.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22.10.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 05 NOV. 2019

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2019,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,  
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,  
ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-  
François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès,  
LINOÛ Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES  
Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOÛ Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

**Absentes** : Mme CHOPIN Marie-Christine,

**Secrétaire** : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Association Nationale de  
Recherche et d'Action Solidaire (ANRAS) s'est portée acquéreur de l'ancien  
restaurant scolaire du Lycée Andréossy, situé sur la parcelle cadastrée section  
AH n°1482 « rue du Général Rollet », en vue d'un projet de développement d'un  
restaurant d'application.

Par délibération n° 2019-159 du 8 juillet 2019, le Conseil Municipal a approuvé  
le principe de vente de ces locaux au profit de l'ANRAS, au prix de 180 000.00  
Euros, conformément à l'avis du service France Domaine N° 7300-SD du 15  
février 2019.

Le bâtiment concerné est composé de deux niveaux et d'un sous-sol.  
La parcelle est divisée en deux lots :

- Le premier lot d'une surface d'environ 245 m<sup>2</sup>, correspondant au local  
mis à disposition des médecins et les logements de l'étage sera  
conservé par la Ville.

- Le deuxième lot d'une surface d'environ 823 m<sup>2</sup>, fait l'objet d'une division en deux volumes :
  - Le volume 1 composé de la cuisine, salle de restaurant, sanitaires et sous-sol sera vendu à l'ANRAS
  - Le volume 2 composé des appartements et terrasses à l'étage sera conservé par la Ville

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente du volume 1 conformément à l'état descriptif de division en volume annexé à la présente, au prix de 180 000.00 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 24 octobre 2019,

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'état descriptif de division en volume,

**APPROUVE** la vente du volume n°1 tel qu'il est décrit à l'état descriptif de division en volume, pour un montant de 180 000 Euros,

**CONSENT** les servitudes permettant l'accès à la parcelle conformément au plan annexé à la présente,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération, notamment l'acte authentique de vente devant notaire.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 octobre 2019.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD